

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 28 JUIN 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00*

**OBJET : AFFAIRES GENERALES**

**Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2024/064**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,  
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,  
Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,  
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,  
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,  
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,  
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,  
Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)

M. GODARD

(pouvoir à Mme CABOT)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

M. BAY

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**AFFAIRES GENERALES**

**Désignation d'un représentant du Conseil municipal au de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU l'article L.2143-3 du même Code qui impose la création, dans les communes de plus de 5 000 habitants, d'une CCAPH (Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées) ;

VU le renouvellement du Conseil municipal ;

VU la délibération n°2020/37 du Conseil municipal du 25/05/2020 fixant la composition et désignant les représentants du Conseil municipal au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;

VU les délibérations n°2023/004 du 17/02/2023 et n°2023/048 du 14/04/2023 modifiant la composition de cette Commission ;

**CONSIDÉRANT** la création d'un nouveau groupe politique au sein du Conseil municipal de la Commune ;

**CONSIDÉRANT** qu'un des représentants, désigné par délibération du Conseil municipal du 14 avril 2023, appartient à ce nouveau groupe politique ;

**CONSIDÉRANT** de ce fait, qu'il y a lieu de revoir la représentation du Conseil municipal d'Ermont au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DÉSIGNE** les 5 conseillers municipaux devant siéger au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

<b>Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE</b>	<b>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</b>
<b>M. BLANCHARD</b>	<b>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</b>
<b>M. RAVIER</b>	<b>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</b>
<b>Mme CABOT</b>	<b>Liste « Ensemble, renforçons nos liens »</b>
<b>Mme CAUZARD</b>	<b>Liste « Ermont Citoyens, la Gauche Rassemblée »</b>



Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**